

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 janvier 2021

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/02/2021 (accusé de réception du 04/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Comité des Œuvres Sociales : subvention de fonctionnement de l'année 2021

Subvention de fonctionnement annuelle attribuée au « Comité des Œuvres Sociales » afin de lui permettre de réaliser ses missions d'action sociale

L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 permet de confier à une association nationale ou locale la mise en œuvre de l'action sociale auprès des agents adhérents (actifs et retraités).

Afin de permettre à l'association « Comité des Œuvres Sociales » de mettre en œuvre l'action sociale auprès de ses adhérents et en application de la convention établie le 31 mars 2017 (Conseil Communautaire du 9 mars 2017), Quimper Bretagne Occidentale verse chaque année une subvention.

La subvention 2020 était de 158 226 € calculée sur la répartition des effectifs selon les collectivités.

Afin de tenir compte de la répartition des adhérents selon les collectivités d'appartenance, la subvention pour 2020 serait de 168 377 €.

Pour que l'association « Comité des Œuvres Sociales » maintienne son fonctionnement, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de renouveler la subvention de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 168 377 € pour 2021.